

<http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1809>

Collège Soutine

Retrait du DNB session 2019

- Le collège - Informations générales -



Date de mise en ligne : samedi 16 novembre 2019

Copyright © Le site du collège Soutine - Tous droits réservés

MODALITES DE RETRAIT DES DIPLOMES DU BREVET

Une invitation pour le 14 novembre 2019 (pour les élèves ayant été admis) a été envoyée avec les relevés de notes, si vous n'avez pas eu la possibilité de venir à cette date, nous vous invitons à partir du 18 novembre 2019 à venir le retirer au niveau du secrétariat de direction.

Les modalités de retrait sont les suivantes :

1) Remise du diplôme au candidat

L'élève se présente au secrétariat de direction avec sa carte d'identité aux horaires indiqués ci-dessous.

2) Remise du diplôme à un représentant légal

Cette personne devra se présenter avec sa carte d'identité, la photocopie de la carte d'identité du candidat et d'une procuration signée par le candidat au secrétariat de direction aux horaires indiqués ci-dessous.

Horaires du secrétariat :
(hors vacances scolaires)

- Lundi 8h00 - 17h30
- Mardi 8h00 - 17h30
- Mercredi 8h00 - 12h45
- Jeudi 8h00 - 17h30
- Vendredi 8h00 - 17h30

3) Transmission par courrier

Uniquement si l'élève ne peut pas se déplacer.

Le candidat doit envoyer une lettre précisant son identité et son adresse en joignant la photocopie recto-verso de sa carte d'identité et des timbres poste d'une valeur de 6.50 euros (pour l'envoi du diplôme).

Le secrétariat